DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
31/03/2026

Date d'affichage :
14/04/2026

SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : KARLE Jean – BLEICHER Mélanie – COURBOT Francis – BAUMGARTNER Elisa – CHARNOT Nicolas – GROSCLAUDE Sarah – HECK Isabelle – KIEFFER Emilie - MULLER Jean-Luc – PERREZ Patrick – RONDON Mickaël — VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :	Procuration à :
BILGER Clarisse	CHARNOT Nicolas
TROUILLAT Dominique	COURBOT Francis
Absent :	
MONCHABLON Florent	

Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 24

Achat d'une tondeuse autoportée

Le Maire expose au Conseil Municipal que la tondeuse autoportée de la Commune est devenue inutilisable et qu'il convient de la remplacer en prévision des travaux de tonte à venir.

Il présente un devis de la SARL MARCHAL Bernard de Saint-Germain le Châtelet pour un montant HT de 7.430,42 € soit 8.916,50 € TTC.

Il précise également que ce devis prévoit une lame à neige afin de pouvoir utiliser ce matériel pour le déneigement du domaine public.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des présents et des votants par procuration, de valider le devis présenté par la SARL MARCHAL Bernard de Saint-Germain le Châtelet pour un montant HT de 7.430,42 € soit 8.916,50 € TTC.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort